

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – CERBINO BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine –

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBERT IMBERT Isabelle
M. BERARD Maxime à M. CHARPIOT François
Mme COURT Sylvie à M. GRANGAUD Sélim Thomas
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUTIER Lucie à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Opération Solaire Bois : Attribution de subventions

N°20231010-07

Rapporteur : Mme Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que le conseil municipal a mis en place depuis plusieurs années une aide financière nommée « opération solaire – bois » ; elle consiste à l'attribution d'aides directes attribuées aux propriétaires particuliers et professionnels domiciliés sur Guillestre, en faveur du développement de l'installation d'équipement de chaleur renouvelable.

Au total, depuis le début de cette opération en faveur du développement des énergies renouvelables, la commune a déjà accordé 153 aides représentant un montant de 22 065 €.

La commission urbanisme du 28 août, a examiné des demandes qui sont éligibles aux critères d'attribution des aides solaires/bois, il est donc proposé l'attribution des subventions ci-après :

Nom du bénéficiaire de l'aide	Nature du projet	Montant de la subvention accordée
BETTON Serge	Poêle à bois ou à pellets	150 €
HERCOT Nicolas	Chaudière bois ou à pellets	150 €
GUIGNIER Bastien	Poêle à bois ou à pellets	150 €
PAULY Michel	Poêle à bois ou à pellets	150 €
FIORONI Sabine	Poêle à bois ou à pellets	150 €
RUIZ Bruno	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ARTAUD Myriam	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ACHART Adeline CAMPO Manuel	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ACHART Adeline CAMPO Manuel	Chauffe-eau solaire individuel	150 €
TOTAL		1350 €

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de faciliter l'installation d'équipements de chauffage à énergie renouvelable ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-28 ;

VU la délibération n°20220906-04 du 6 septembre 2022 modifiant les conditions d'attribution des aides communales sur l'opération solaire bois et validant le règlement de l'opération solaire bois ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 28 août 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les subventions telles que présentées dans le tableau suivant :

Nom du bénéficiaire de l'aide	Nature du projet	Montant de la subvention accordée
BETTON Serge	Poêle à bois ou à pellets	150 €
HERCOT Nicolas	Chaudière bois ou à pellets	150 €
GUIGNIER Bastien	Poêle à bois ou à pellets	150 €
PAULY Michel	Poêle à bois ou à pellets	150 €
FIORONI Sabine	Poêle à bois ou à pellets	150 €

RUIZ Bruno	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ARTAUD Myriam	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ACHART Adeline CAMPO Manuel	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ACHART Adeline CAMPO Manuel	Chauffe-eau solaire individuel	150 €
TOTAL		1350 €

- **AUTORISE** Madame Le Maire à mandater les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 11 octobre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 17 OCT. 2023

Publié le : 17 OCT. 2023



ESDS 100 x 1

ESDS 100 x 1